

MAIRIE DE MONPAZIER

Compte rendu de réunion du conseil municipal Séance du 04 décembre 2019 18H30 à la mairie

Présents : Mmes Marie-France Ganneray, Maylis Moreaud, Josiane Taudière, Jeanine Duffa, Edell Pereira, Stéphanie Déjos et MM. Fabrice Duppi, Jean-Jacques Gipoulou, Bernard Lafon.

Absents excusés : Mme Charlotte Sabrou (procuration à Jeanine Duffa), MM Alain Berlioz (procuration à Fabrice Duppi), Pierre Morisse (procuration à Jean-Jacques Gipoulou), Marc Rayssac, Christian Lejuez,

Secrétaire de séance : M. Jean-Jacques Gipoulou

Monsieur le Maire ouvre la séance, demande s'il y a des remarques sur le compte rendu du 18 octobre 2019 et le soumet au vote.

Approbation du compte rendu avec 7 votes pour : (Mmes Taudière, Ganneray, Déjos, MM Morisse, Gipoulou, Duppi, Berlioz), 1 abstention : (Mme Pereira) 4 votes contre : (Mmes Moreaud, Sabrou, Duffa, M. Lafon,).

DELIBERATIONS

D01 : Commune // Création d'un poste dans le cadre du dispositif du Parcours Emploi Compétences (PEC)

Monsieur le Maire rappelle qu'un agent technique a été engagé en mission de service civique depuis le 1^{er} avril 2019 jusqu'au 30 novembre 2019 et qu'il est possible de le recruter en contrat PEC.

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat à hauteur de 50 % pour la Dordogne.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est de 20 heures par semaine, la durée du contrat est de 9 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Monsieur le Maire propose de créer un emploi au sein de la commune dans le cadre du parcours emploi compétences à compter du 1er décembre 2019 dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste d'agent technique polyvalent : entretien de la commune et des bâtiments communaux, entretien des espaces verts, travaux divers de bâtiment.
- Durée des contrats : 9 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 20 heures
- Rémunération : SMIC,

et de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec Pôle Emploi et du contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité.

D02 – Culture-Evènements //Intégration du cadre d'emploi des adjoints du patrimoine dans le RIFSEEP.

Monsieur le Maire rappelle que jusque-là, seuls les agents du cadre d'emploi des adjoints d'animation pouvaient prétendre au RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Suggestions de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) sur le budget Culture-Evènements.

Aussi, suite à la délibération du 18 octobre 2019 pour la création d'un emploi d'adjoint du patrimoine, il convient d'intégrer dans le RIFSEEP les agents titulaires ou stagiaires appartenant au cadre d'emploi des adjoints du patrimoine suivant l'arrêté du 30 décembre 2016 pris pour l'application du décret n°2016-1916.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal à l'unanimité accepte l'intégration dans le RIFSEEP des agents titulaires ou stagiaires appartenant au cadre d'emploi des adjoints du patrimoine.

D03–Budget Commune // DM 1 /sortie de l'actif du camion FIAT

Monsieur le maire rappelle qu'il convient de sortir de l'actif le camion Fiat pour un montant de 1 800€ et que des écritures de cession sont nécessaires.

Des crédits doivent être ouverts au chapitre 024 pour un montant de 1 800€.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal à l'unanimité :

- Décide de constater la sortie du bien comme suit :

Ch 024 : + 1 800€

Ch 21 cpte 2151 : – 1 800€

D04 – Culture-Evènements // DM 2 /Intégration du déficit de 106.50€

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient d'intégrer le déficit de 106.50€ correspondant à la différence entre les sommes réellement perçues à la trésorerie et les recettes de la régie du Bastideum.

Des crédits doivent être ouverts comme suit :

Cpte 60628 : – 106.50€

Cpte 6718 : + 106.50€

Accord du Conseil municipal à l'unanimité.

D05 – Convention avec l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Dordogne (UDSP) pour formation premiers secours (PSC1)

Monsieur le Maire informe la possibilité aux agents de la Mairie, du Bastideum et de la Médiathèque de suivre une formation de premiers secours (PSC1) par l'Union Départementale des Sapeurs- Pompiers à Monpazier.

Une participation pour frais de livret et diplôme de 10€ est demandée par participant.

Une convention doit être établie entre les deux parties.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité.

Lettres diverses

Un courrier du directeur général des services du SDE24 informe que le comité syndical du SDE24 a adopté à l'unanimité le principe d'une contribution forfaitaire des communes d'accueil de bornes de recharge électrique à hauteur de 25€ par mois et par borne.

Monsieur le Maire doit s'entretenir avec le directeur des services afin de revoir la convention qui avait été signée entre les deux parties en mars 2017.

- Monsieur le Maire rappelle qu'il avait demandé une subvention à la Région Aquitaine, dans le cadre du Clusters Ruralité, pour la revitalisation du centre bourg. Deux subventions ont été accordées : 15 000€ en fonctionnement et 10 000€ en Investissement. Monsieur le Maire évoque l'organisation de la communication de la commune, qui sera confiée à Amber Carvath. Une application, qui pourra être téléchargé par les habitants qui le souhaitent, complètera le dispositif de communication existant (site internet, page Facebook, Instagram, Monpazier Info)
- La fédération Française d'équitation a envoyé une lettre nous informant que Julia Conchou a obtenu la 2^{ème} place dans la discipline : Endurance – Championnat des As junior Equipe Région. Monsieur le Maire propose de l'inviter lors de la cérémonie des vœux afin de la mettre à l'honneur.
- La cérémonie des vœux de la commune est fixée au samedi 11 janvier 2020.
- Monsieur Jean-Jacques Gipoulou présente les travaux en cours dans le village :
La restauration des carreyroux réalisée dans le cadre du chantier formation. Les deux portions de carreyroux sont en fin de réalisation, le troisième sera réalisé en parallèle avec les travaux d'assainissement étant donné le passage en dessous des réseaux.
Le chantier va continuer par la consolidation du muret du jardin des Papillons blancs ainsi que le mur du cimetière.
Monsieur le Maire propose une visite de chantier en présence de l'équipe *du Chantier formation*, mercredi 11 décembre à 16h à la mairie, un verre de l'amitié clôturera cette rencontre.
Il est rappelé l'avancement des travaux (côté sud du village) des réseaux d'assainissement et d'eau potable.
Les travaux du parking du Foirail nord sont quasiment terminés.
Il reste les passages piétons sur la D 660 qui feront l'objet d'un recouvrement de résine en janvier.
Les travaux pour l'implantation du parcours de santé ont commencé avec l'installation d'un escalier pour accéder au terrain réalisé par nos agents.
- Monsieur le maire informe que plusieurs réunions publiques pour tout l'ancien canton, auront lieu avec le SMD3 concernant la redevance incitative : Jeudi 19 décembre de 9h à 14h ; Samedi 4 janvier de 9h à 14h ; Jeudi 9 janvier de 14h à 18h à la salle de l'Espace Socio-Culturel.
- Habitat
Monsieur le maire informe des propositions d'achats en cours des immeubles, rue saint Joseph et rue de l'Ormeau du Pont par l'Etablissement Public Foncier. Une réunion du conseil municipal sera organisée en début d'année sur ce dossier Habitat avec présentation de l'étude de faisabilité.
- Monsieur le Maire annonce le tournage d'un film à Monpazier durant deux jours fin février / début mars, sur la place centrale et dans la rue Notre Dame.

Fin de la séance 20h